



INSTITUT PROFESSIONNEL DES AGENTS IMMOBILIERS (IPI)
BEROEPSINSTITUUT VAN VASTGOEDMAKELAARS (BIV)

rue du Luxembourg 16 B - 1000 BRUXELLES - Tél. 02/505.38.50 - www.ipi.be

**DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EXERCICE OCCASIONNEL DE LA PROFESSION D'AGENT
IMMOBILIER SUR LE TERRITOIRE BELGE**

A renvoyer par courrier postal à l'attention du président de la Chambre exécutive

**Je soussigné(e),
introduit par la présente une déclaration préalable à l'exercice occasionnel de la profession
d'agent immobilier sur le territoire belge.**

I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom (de jeune fille)

Prénoms

Sexe masculin/féminin (biffer la mention inutile)

Lieu de naissance date/...../.....

NationalitéNuméro de registre national.....

DOMICILE LÉGAL

Adresse

Code postal CommunePAYS.....

Tél. Fax Gsm

E-MAIL (privé)

ADRESSE DU SIÈGE DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT PROFESSIONNEL

Nom de l'agence, de la société et raison sociale

Rue et n°.

Code postal Commune

Tél. Fax Gsm

E-MAIL (agence)

Site www.....

II. JE JOINS À LA PRÉSENTE¹:

1. une preuve de nationalité ;
2. une attestation délivrée par l'autorité compétente de mon pays d'origine dont il ressort que j'y suis légalement établi pour y exercer la profession ;
3. les preuves requises de mon expérience professionnelle dans mon pays d'origine (minimum 1 ans au cours des 10 années précédant la présente déclaration)² ;
4. une attestation dont il ressort que je dispose, pour les activités immobilières effectuées sur le territoire belge, d'une assurance responsabilité civile professionnelle et cautionnement conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en Belgique (*arrêté royal du 29 septembre 2022 relatif à l'assurance obligatoire prévue par la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier*) ;
5. un extrait de mon casier judiciaire dont la date d'émission n'excède pas deux mois ;
6. la déclaration sur l'honneur ci-jointe.

III. REMARQUES IMPORTANTES :

- L'envoi de la présente déclaration, accompagnée de ses annexes, doit être adressé à l'attention du Président de la Chambre exécutive.
- Je m'engage à :
 - me conformer aux prescriptions légales et à avertir l'Institut, par écrit et dans les plus brefs délais, de tout changement au sujet des données fournies à l'appui de la présente demande ;
 - respecter les règles professionnelles et en particulier le code de déontologie de l'IPI.
- Toutes les dispositions légales et réglementaires applicables sont disponibles sur notre site Internet : www.ipi.be.

Le (la) soussigné(e) accepte expressément que toute correspondance émanant de l'IPI relative à la présente déclaration soit envoyée par courriel à l'adresse e-mail indiquée sous la rubrique « Domicile légal » (point I de la p. 1 de ce formulaire), sans préjudice de la faculté pour l'IPI d'adresser cette correspondance d'une autre manière (courrier simple, courrier recommandé, etc.).

Certifié sincère et conforme

Fait à /...../....

Signature

L'Institut professionnel des agents immobiliers (IPI) traite vos données à caractère personnel dans le cadre de ses missions légales (loi du 11 février 2013, loi-cadre relative aux professions intellectuelles prestataires de services codifiée par arrêté royal du 3 août 2007), de l'intérêt général et de l'intérêt légitime de l'Institut. Ce faisant, nous ne traitons pas plus de données que strictement nécessaire. Vous avez le droit de demander une consultation des données traitées, de les faire adapter et de demander une limitation du traitement ou un retrait des données à caractère personnel pour les données non obligatoires sur le plan légal. Vous pouvez le faire par courriel adressé à info@ipi.be. Nous demandons alors une preuve de votre identité de façon à ne pas communiquer vos données à quelqu'un qui n'y aurait pas droit.

Si vous avez des questions sur la manière dont nous traitons vos données, vous pouvez prendre contact avec notre délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@ipi.be. Si vous n'êtes pas d'accord avec la manière dont nous traitons vos données, vous pouvez vous adresser à l'Autorité de protection des données.

Vous trouverez de plus amples informations dans notre politique en matière de traitement des données à l'adresse www.ipi.be/privacy-policy.

¹ Conformément à la directive 2005/36/CE.

² Expérience professionnelle non exigée si la profession d'agent immobilier est réglementée dans l'Etat d'origine du candidat.

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) déclare par la présente sur l'honneur
(cocher la case adéquate) :

n'avoir jamais été déclaré en faillite

avoir déjà été déclaré en faillite (dans ce cas, joindre le jugement ayant prononcé la faillite)

Fait à le/...../.....

Signature